

NOS AVANTAGES

Onze (11) raisons pour investir et s'installer dans la Zone Franche de Grand-Bassam

01

Création d'un hub pharmaceutique de l'Afrique de l'Ouest : **33 HA** dédiés

02

Création d'un hub Technologique de l'Afrique de l'Ouest : Informatique-Télécom-Développement d'applications-Internet des objets connectés- MultiMedia-Assemblage et montage- Intelligence Artificielle (IA)- Internet- Recherche appliquée- Formations...

03

Un plan de masse futuriste (**Smart City**) sur **242 HA**

04

624 hectares de terrains

05

240 hectares viabilisés en eau, en électricité, en fibre optique, en voiries (sites A et B)

06

Présence de cinq (**05**) Data Centers, câble sous-marin et téléport VSAT G

07

Un cadre législatif et réglementaire particulièrement incitatif (fiscal et douanier) : **0%** impôts, **0%** douanes, **0%** TVA)

08

Une énergie stable et disponible (eau, électricité); avec une orientation écologique

09

Un guichet unique pour les formalités de création d'entreprise.

10

Un environnement optimal en termes de cadre de vie (restauration, sport, santé)

11

Un accès privilégié aux marchés de la CEDEAO, des pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique) et de l'espace francophone

AVANTAGES FISCAUX

- ▶ **0%** d'impôts pendant les cinq (5) premières années
- ▶ **1%** d'impôts à partir de la 6ème année, avec possibilité de réduction de ce pourcentage (recrutement significatif de nationaux)
- ▶ **0%** de taxes sur les coûts de facteur de production (eau, électricité, produits pétroliers)
- ▶ **0%** de taxes sur le coût des prestations
- ▶ Pas de BIC sur les bénéfices réalisés par les sociétés agréées

AVANTAGES DOUANIERS

- ▶ **0%** de droits de douanes et de taxes à l'importation comme à l'exportation
- ▶ Exemption du programme de vérification des importations (SCS, VERITAS)
- ▶ **0%** de droits de douanes sur des produits pétroliers
- ▶ **0%** d'impôts, droits et taxes à l'importation sur les matériaux et équipements de construction et infrastructures.

AVANTAGES PARTICULIERS POUR LE SECTEUR PHARMACEUTIQUE

- ▶ Environnement sain
- ▶ Plan d'urbanisme maîtrisé (pas de voisinage polluant)
- ▶ Réseau électrique et d'eau de qualité et continuité dans l'approvisionnement
- ▶ Liberté d'exporter sur le territoire ivoirien